

Une première à Brossard : la Ville lance un projet pilote de micro-transit pour améliorer la mobilité de ses citoyens

Brossard, le 11 avril 2017 – Le conseil municipal de Brossard a accordé aujourd'hui à Transport social Netlift inc. un contrat d'un an pour un projet pilote de micro-transit destiné aux résidents de Brossard. Le projet pilote consiste à offrir aux Brossardois (conducteurs et passagers) des rabais et le remboursement de certains frais reliés au covoiturage automobile. C'est la première fois qu'une municipalité québécoise met des fonds publics directement à la disposition de ses citoyens en vue d'améliorer la mobilité via une plateforme multimodale. La participation financière maximale de la Ville de Brossard s'élèvera à 547 000 \$, à partir des économies réalisées par une modification de l'entente avec l'agglomération de Longueuil concernant l'accès hors pointe aux personnes de 65 ans et plus.

« Les avantages de notre entente avec Netlift sont multiples pour Brossard, explique le maire Paul Leduc. Investir dans des infrastructures de transport en commun est complexe et coûte très cher. Le projet pilote mise sur l'engagement des citoyens et sur les possibilités offertes par l'économie de partage pour augmenter la disponibilité et la diversité des offres de transport sur le territoire. Le programme s'inscrit dans nos objectifs de réduire la congestion automobile, le nombre de places utilisées dans les stationnements incitatifs et d'accroître le recours à des solutions alternatives de transport. Il permettra aussi de collecter des données d'utilisation précieuses pour mieux planifier la mobilité à Brossard. »

Le projet pilote, basé sur le covoiturage, offre de jumeler des conducteurs et des passagers pour des trajets et selon des horaires qui conviennent aux deux parties. Par exemple, un citoyen inscrit à Netlift qui se rend en voiture à son travail tous les jours de Brossard à Boucherville peut offrir de prendre un ou plusieurs passagers intéressés par le même trajet. Netlift identifie les jumelages possibles et lui propose des utilisateurs potentiels. Contrairement à ce qu'on retrouve dans Uber, le conducteur n'est pas payé : Netlift lui rembourse plutôt une partie importante de ses dépenses (entre 50 % et 75 %, selon les cas) liées directement aux trajets effectués, notamment l'essence, le stationnement et le kilométrage. Pour le passager, les coûts de son forfait mensuel sont basés en fonction de son scénario de déplacement. Mentionnons que l'application Netlift est téléchargeable gratuitement sur un téléphone intelligent.

L'entente entre Netlift et Brossard prévoit que la Ville assume une partie importante des coûts d'utilisation des citoyens passagers faisant appel à la plateforme. Par exemple, un passager qui détient un forfait de covoiturage avec Netlift à 195 \$ par mois verra sa mensualité réduite à 75 \$, puisque Brossard paiera la différence.

« C'est une très grande marque de confiance que nous témoigne la Ville de Brossard, déclare Marc-Antoine Ducas, président-directeur général de Netlift. Elle accepte de faire appel à une jeune entreprise et aux nouvelles technologies pour solutionner des problèmes complexes de mobilité au profit de ses citoyens utilisateurs. »

Le contrat de service liant Transport social Netlift inc. et la Ville de Brossard a été accordé pour une durée d'un an, pour un montant maximal de 547 000 \$, taxes incluses, avec possibilité de renouvellement pour deux années additionnelles. Il fait suite à l'avis d'intention lancé par la Ville afin de trouver un prestataire de services en mesure de combler ses exigences en matière de déplacements. Le contrat est accordé de gré à gré, car aucun autre prestataire ne s'est manifesté dans les délais prévus au processus. Netlift entrevoit la mise en œuvre de l'entente au profit des résidents de Brossard à compter du 15 mai prochain.

- 30 -

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
(450) 923-6311